

Carpenters' District Council of Ontario

United Brotherhood of Carpenters & Joiners of America



222 Rowntree Dairy Road, Woodbridge, ON L4L 9T2 t: 905 652-4140 f: 905 652-4139

Tony Iannuzzi Executive Secretary Mike Yorke Treasurer President

AVIS URGENT

À TOUS LES MEMBRES DU SYNDICAT DES CHARPENTIERS : NOUVELLE ORDONNANCE PROVINCIALE SUR LE SÉJOUR À DOMICILE

Comme beaucoup d'entre vous l'ont déjà entendu, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il imposait une ordonnance de "séjour à domicile" à l'échelle de la province à partir du 14 janvier 2021 à 0h 01.

Comme ce fut le cas lors des fermetures précédentes, certaines entreprises et industries sont autorisées à rester ouvertes. Les industries qui peuvent rester ouvertes comprennent une grande partie de l'industrie de la construction et des services qui soutiennent ces activités de l'industrie de la construction.

Les annonces du gouvernement quant au type exact de projets qui peuvent rester ouverts ne sont pas claires. Les meilleures informations dont nous disposons jusqu'à présent, définissant les "constructions essentielles" qui peuvent continuer à être réalisées, sont les suivantes :

- Les projets de construction et les services associés au secteur des soins de santé et des soins de longue durée, y compris les nouvelles installations, les extensions, les rénovations et la conversion d'espaces qui pourraient être reconvertis en espaces de soins de santé.
- Les projets et services de construction nécessaires pour assurer un fonctionnement sûr et fiable des infrastructures provinciales et municipales, ou pour fournir de nouvelles capacités dans ces infrastructures, y compris les secteurs des transports en commun, des transports, de l'énergie, des mines et de la justice, au-delà de l'entretien quotidien.

- Les projets et services de construction qui soutiennent le fonctionnement des écoles, collèges, universités, infrastructures municipales et centres de garde d'enfants au sens de la loi sur la garde d'enfants et la petite enfance de 2014, ou qui fournissent une nouvelle capacité dans ces établissements.
- Projets de construction dans le cadre du programme d'infrastructure Investir au Canada.
- Les activités de construction industrielle critiques requises pour,
 - o La maintenance et l'exploitation des usines pétrochimiques et des raffineries,
 - D'importants projets industriels pétrochimiques pour lesquels les travaux préliminaires ont déjà commencé,
 - Construction industrielle et modifications de structures industrielles existantes limitées uniquement aux travaux nécessaires à la production, à l'entretien et/ou à l'amélioration des équipements de protection individuelle, des dispositifs médicaux (tels que les ventilateurs) et d'autres produits identifiés directement liés à la lutte contre la pandémie de COVID-19.
- Les projets de construction qui doivent être achevés avant juillet 2021 et qui fourniraient une capacité supplémentaire dans la production, la transformation, la fabrication ou la distribution d'aliments, de boissons ou de produits agricoles.
- Les projets de construction qui ont été commencés avant le 12 janvier 2021 et qui permettraient,
 - Fournir une capacité supplémentaire aux entreprises qui fournissent un soutien logistique, des services de distribution, d'entreposage, de stockage ou d'expédition et de livraison,
 - o Fournir une capacité supplémentaire
- Les projets de construction résidentielle où,
 - Un permis de pied a été accordé pour les maisons unifamiliales, les maisons jumelées et les maisons de ville
 - Le projet est un immeuble en copropriété, à usage mixte ou un autre immeuble résidentiel,
 - Le projet implique des rénovations de propriétés résidentielles et les travaux de construction ont commencé avant le 12 janvier 2021.

- Construction visant à préparer un site pour un développement institutionnel, commercial, industriel ou résidentiel, y compris toute excavation, nivellement, routes ou infrastructures de services publics nécessaires.
- Les activités de construction et d'entretien nécessaires pour fermer temporairement les sites de construction qui ont fait une pause ou qui ne sont pas actifs et pour assurer la sécurité publique continue.
- Les projets de construction de logements multiples sous le niveau du sol, tels que les appartements et les condominiums. Le gouvernement de l'Ontario a également prévu que les entreprises doivent suivre les mesures de santé publique et doivent revoir les directives de sécurité au travail.
- La construction de tout projet destiné à fournir l'un ou l'autre,
 - Un logement abordable, ou
 - Un abri ou un soutien pour les personnes vulnérables,
- Si le projet est financé en tout ou en partie par l'un des éléments suivants ou s'il est entrepris par l'un de ces éléments :
 - o A. la Couronne du chef du Canada ou du chef de l'Ontario,
 - o B. une agence de la Couronne du chef du Canada ou du chef de l'Ontario,
 - C. une municipalité,
 - D. un gestionnaire de service tel que défini dans la loi de 2011 sur les services de logement, ou
 - E. un organisme de bienfaisance enregistré et sans but lucratif au sens de la loi sur l'impôt sur le revenu (Canada).

Comme beaucoup de nos membres continueront à travailler, l'Union sera également ouverte et s'efforcera de fournir des services et un soutien à nos membres. Les membres sont invités à contacter leurs représentants s'ils ont des questions ou des préoccupations. Cela est particulièrement important pour les questions de santé et de sécurité et pour l'application de nos conventions collectives (car certains entrepreneurs ont utilisé les restrictions COVID-19 pour tenter de tricher).

Même si notre industrie, nos membres et notre syndicat continuent à travailler, ce ne sont pas des temps normaux. Les membres doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour rester en sécurité, y compris le port de masques faciaux et la pratique de la distanciation sociale (dans la mesure du possible). De plus, nous demandons aux membres de contacter l'Union et leurs représentants par téléphone ou par courrier électronique autant que possible et de ne se rendre en personne dans les locaux de l'Union qu'en cas d'absolue nécessité (et sur rendezvous si possible).

Aujourd'hui plus que jamais, le Syndicat des charpentiers est là pour vous.

Tony lannuzzi Secrétaire exécutif trésorier